COMMENT ÉVITER LES IMPAYÉS ?

FICHE PRATIQUE

Comprendre avec **Bye Créances**

CONSEIL N°1
Évaluer la solvabilité de vos clients

- **Qu'est-ce que la solvabilité ?**

La capacité à faire face aux obligations financières.

- **Comment évaluer la solvabilité ?**

Analyser les détails sur la situation financière et l'historique de crédit.

En 2023, le impayés en France s'élève à 56 milliards d'euros

CONSEIL N°2
Attention aux mentions obligatoires et aux conditions

- **Indiquer les mentions obligatoires**

Pour être dans les règles et limiter les contestations. En droit des contrats celui-ci peut être jugé caduc.

- **Indiquer les modalités de paiement**

Date d'échéance, pénalités en cas de retard et modalités de paiement.

CONSEIL N°3
Faire appel à une société de recouvrement

Bye Créances peut vous aider à récupérer vos impayés grâce aux connaissances de son équipe en ce qui concerne les procédures légales en **recouvrement de créances**. De **la phase amiable à la phase judiciaire**, nous récupérons vos impayés en préservant votre relation client.

Découvrez notre offre